Exercice « Air Raid 2016 » : au plus proche de l'entraînement opérationnel

Du 3 au 5 juin, la base aérienne 721 de Rochefort a accueilli la 18e édition de l'exercice « Air Raid ». Cohésion, dépassement de soi et résistance en ont été les valeurs maîtresses.

Exercice majeur d'envergure internationale, « Air Raid » s'illustre par une mobilisation sans précédent. Ce sont, en effet, près de 170 militaires, de réserve ou d'active, répartis en 43 équipes de quatre, qui ont participé à ces trois jours exceptionnels. Principalement destiné aux équipes des bases aériennes, « Air Raid » est également ouvert, sur invitation, à des équipes des autres armées ainsi qu'à des équipes étrangères. Le thème de cette nouvelle édition : après le crash d'un équipage en zone hostile, les quatre membres de l'équipage devaient rejoindre les lignes amies et rapporter la boîte noire contenant des informations confidentielles.

La réserve, au cœur de l'exercice

La base aérienne 120 de Cazaux a réalisé les meilleurs temps, et s'est donc classée première, malgré un beau parcours des deux équipes de la BA123 d'Orléans :

Equipe 1: (DMD45) COL GODIN, LCL FOLKERINGA, LTN ELAMBERT, (CASV) CLC DEBRAS arrive 4ème sur 43 équipes participantes.

Equipe 2 : (GERSA) SGT AUGRIS, SGT DELPHIN, (SRA) AVT BRANCHOUX, AVT HUBERT arrive 16ème, très bon score pour une première participation.

Du fait de son envergure nationale, Air Raid bénéfice d'un renfort d'encadrement qui fait appel à des personnels d'active et de réserve, de même, que des collaborateurs bénévoles du service public (CBSP) en provenance de tout l'Hexagone. 5 volontaires encadrement (CIIRAA, CASV, CNMOSI) ont ainsi été mis à la disposition de la DIREX .

Lors de la cérémonie de remise des prix, le général Jean-Pascal Breton, délégué aux réserves de l'armée de l'air, a rappelé, le rôle essentiel de la réserve militaire, renfort opérationnel indispensable aux forces armées dans l'exécution de leurs missions. « Air Raid » confirme ainsi son statut d'exercice d'envergure internationale qui aura permis aux équipes de valider leurs acquis militaires, mais aussi leur statut d'outil essentiel dans le contexte actuel de montée en puissance de la réserve sur le territoire national.

PAGS

Non cumul entre la PAGS et activités ESR

Le service des pensions de la Rochelle fait un rappel pour les futurs bénéficiaires de la pension afférente au grade supérieur (PAGS) de la règle de non cumul et des conséquences d'une reprise d'activité dans le secteur public y compris dans la **réserve** (ainsi que le cas éventuel du rappel de la réserve de disponibilité).

« La PAGS n'est pas compatible avec un engagement à servir dans la réserve (ESR) ou un emploi dans la fonction publique, qu'elle soit d'État, hospitalière ou territoriale.

La responsabilité en revient à l'intéressé qui, ayant obtenu une PAGS, omet de la déclarer à son employeur public. En cas d'emploi dans la fonction publique, un remboursement sera dû ».

La DRH-MD a saisi le service des retraites de l'état (SRE) afin que les services militaires accomplis par "rappel" de l'autorité militaire dans le cadre de la disponibilité n'aient pas pour effet d'entraîner la perte du bénéfice de la PAGS.

Actu Réserve

Journal d'information des réservistes opérationnels & citoyens de la base aérienne 123 et de l'élément air rattaché 279

Juillet 2016

Exercice VORTEX 2016, la réserve rappelle les anciens

Tous les ex-militaires ayant quitté le service actif depuis moins de cinq ans sont soumis à une obligation de disponibilité et constituent la réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2), en mesure d'être engagée en complément de la réserve opérationnelle de premier niveau (RO1), en cas de mise en œuvre du dispositif de réserve de sécurité nationale (article L2171-1 du code de la défense). Dans le contexte sécuritaire actuel, il appartient aux armées de tester l'efficacité de ce dispositif qui n'a jamais été mis en œuvre jusqu'à présent et d'en tirer les enseignements.

C'était l'objectif de l'exercice VORTEX 2016 qui s'est déroulé durant la journée nationale du réserviste, du 31 mars au 2 avril 2016 et concernait tous les anciens militaires de la 11e brigade parachutiste et de la 1re brigade logistique, ayant quitté l'institution dans le courant de l'année 2011, soit 3 600 hommes et femmes. L'objectif était d'effectuer, en deux temps, un état des lieux de l'aptitude de cette ressource, tout d'abord en recensant tous les ex-militaires d'active concernés et deuxièmement en les convoquant deux demi-journées sur trois jours. Une demi-journée était consacrée aux formalités administratives et médicales et à une séance d'instruction sur le nouveau contrat opérationnel des armées. Une autre demi-journée était dédiée aux rappels fondamentaux du métier de soldat (instruction sur le tir de combat, secourisme, techniques d'intervention opérationnelle rapprochée, transmissions, etc).

Bon à savoir….

Tous les ex-militaires soumis à l'obligation de disponibilité peuvent être rappelés par l'armée en cas de mobilisation générale, d'activation du dispositif de sécurité nationale ou pour un contrôle d'aptitude. A ce titre, ils ont l'obligation de fournir leur adresse postale et coordonnées téléphoniques à leur dernière unité d'affectation et de la tenir informée de tout changement durant cinq ans. Ils doivent également conserver leurs effets et équipements militaires pendant une durée de deux ans.

Le 22 juin, le colonel Michel Gallazzini, a procédé, au sein de la Maison des armées d'Orléans, à la remise des insignes à quatre nouveaux réservistes citoyens.

Valéria Davanzo, Marie-Hélène Rouby, Nassiri Attar et Myriam Mattia-Talbot ont ainsi reçu l'insigne « *Ad Honores* » marquant ainsi leur engagement citoyen dans le domaine de la défense. Ils travaillent respectivement à l'Agence Régionale de Santé, au Ministère de la Défense, à la Préfecture du Loiret et chez GRDF.

36 réservistes citoyens « Air » sont partagés entre l'Eure-et-Loir et le Loiret, ils proviennent de catégories socioprofessionnelles diverses.

Contrairement à la réserve opérationnelle, elle est basée sur le bénévolat.

Que vous soyez civil, futur réserviste ou réserviste aguerri, vous vous posez certainement des questions sur la réserve militaire ?

La réserve militaire POUR LES NULS

Pour tout savoir, posez vos questions dans les commentaires du post dédié sur la page Facebook du conseil supérieur de la réserve militaire ou par mail à contact.csrm@defense.gouv.fr.

Toutes les semaines, des spécialistes s'attachent à répondre à l'une de vos interrogations sur la page Facebook du CSRM.

Info

Initialement programmée le 31 mai 2016, la prochaine commission consultative de la réserve opérationnelle de l'armée de l'air (CCRO) est repoussée au jeudi 3 novembre 2016 après-midi.

Correspondant Réserve Entreprises-Défense

Les correspondants réserve entreprises-défense (CRED) sont des réservistes qui contribuent à la diffusion du concept de la réserve militaire dans le monde socio-économique. Le dispositif est piloté par le CSRM. L'objectif de l'armée de l'air est d'augmenter sa participation de 8 CRED (5 réservistes opérationnels + 3 réservistes citoyens) par an jusqu'en 2020, soit à terme un effectif de 40 réservistes.

Le CRED est rattaché à une unité militaire en charge de sa gestion financière et administrative et détaché pour emploi auprès du secrétaire général du CSRM.

L'objectif 2016 pour l'armée de l'air a été atteint mais il est d'ores-et-déjà demandé aux sites air d'identifier et de proposer des candidatures pour l'année 2017.

Pour plus d'informations : http://bit.ly/297FZQX ou par courriel : ciiraa.ca123@gmail.com

Concours de Selfies CSRM

Afin d'animer la communauté réserve sur facebook, le bureau communication du SG CSRM lance un concours photos illustrant différentes activités de la réserve militaire (RO et RC). Ces photos serviront à l'élaboration d'un calendrier « réserve militaire » pour l'année 2017. Envoyez vos contributions avant le **30 septembre 2016** à l'adresse suivante: communicationSGCSRM@hotmail.com

Le principe est simple: envoyez un selfie dans l'une des 12 situations suivantes :
(Sur la photo, ne devra apparaître ni nom ni prénom).

- Vous en mission de protection des populations (Vigipirate/Sentinelle),
- Vous en mission de secours aux populations (catastrophes naturelles),
- Vous en mission de protection des installations militaires,
- Vous en service d'ordres et missions de sécurité publique (manifestations sportives, culturelles),
- Vous dans le domaine du soutien (santé, administration, logistique, transport…),
- Vous à l'étranger (OPEX, exercices…) ou sur le terrain (entrainement, exercice, formation…),
- Vous en instruction, en activité sportive, en activité cohésion,
- Vous en cérémonie, au cœur du lien armée-Nation (actions de relations publiques, rencontre avec des jeunes…).

Pour de plus amples renseignements : https://www.facebook.com/ReserveMilitaireFR/

En bref…

Le projet de loi égalité et citoyenneté, dont l'examen a débuté lundi 27 juin à l'Assemblée nationale prévoit la fusion des divers corps de réservistes bénévoles pour effectuer des missions d'intérêt général. L'objectif est d'unifier les diverses réserves bénévoles existantes. Seront donc placées sous la même bannière, la réserve citoyenne de la défense (4 000 personnes dont 1 400 en gendarmerie), la réserve de la sécurité civile (2 700 personnes) et la réserve de l'Éducation nationale (6 000 personnes).

75

C'est le nombre de jeunes participant à la période militaire initiale (PMI-DN) qui se déroulera du 18 au 22 juillet sur la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy. Les plus méritants d'entre eux suivront la période militaire et de perfectionnement à la défense nationale (PMP-DN) du 23 au 29 juillet.
Du 1er au 5 août suivra la formation militaire initiale du réserviste (www.ciiraa123.fr/fmir)